



Pour diffusion immédiate

Le Canada appelé à réinstaller un détenu à Guantanamo

22 octobre 2008, Montréal – Des groupes de défense des droits humains ont demandé aujourd’hui au Canada d’offrir dès que possible la réinstallation en tant que réfugié à Djamel Ameziane, un Algérien détenu illégalement depuis plus de 6 ans à Guantanamo et qui a des liens étroits avec le Canada. Le Diocèse anglican de Montréal a déposé une demande de réinstallation de M. Ameziane par le biais du Programme de parrainage privé des réfugiés.

« Parrainer Djamel Ameziane en tant que réfugié fait partie de la mission de l’Église qui appelle à la justice et à la compassion dans le monde » a déclaré Monseigneur Barry B. Clarke, évêque anglican de Montréal. « Ayant pris connaissance des souffrances vécues par Djamel et du risque qu’il court s’il est renvoyé en Algérie, je suis convaincu que le parrainage est le geste juste à poser. »

Le parrainage est appuyé par le Conseil canadien pour les réfugiés, Amnistie internationale, *Human Rights Watch* et le *Center for Constitutional Rights*, basé à New York. Ces groupes pressent le gouvernement canadien de traiter le cas de M. Ameziane de façon urgente, puisqu’il est détenu de façon arbitraire à Guantanamo.

« Le Canada peut et doit réinstaller M. Ameziane de façon urgente, pour le libérer d’un emprisonnement arbitraire continu » a dit Janet Dench, directrice du Conseil canadien pour les réfugiés. « La loi canadienne reconnaît que les réfugiés à risque de violence, de torture et de détention arbitraire ont un besoin urgent d’être protégés : ceci est clairement le cas de M. Ameziane. »

M. Ameziane a été envoyé à Guantanamo après avoir été vendu aux États-Unis par des chasseurs de prime en 2001. Il y est emprisonné depuis plus de six ans et demi sans avoir été accusé et sans avoir subi un procès équitable. Il a été soumis à différentes formes de torture et d’abus pendant sa détention, et a été maintenu en isolement dans une petite cellule sans fenêtre pour plus d’un an. Il ne peut être renvoyé en Algérie car il risque de graves violations à ses droits pour avoir été soupçonné d’activités terroristes et détenu à Guantanamo.

« Amnistie internationale demande la fermeture du camp de détention de Guantanamo Bay et une solution juste pour tous les détenus » a déclaré Anne Sainte-Marie d’Amnistie internationale. « Il est impératif que des pays tels que le Canada fassent partie de la solution. M. Ameziane doit être libéré immédiatement et protégé par le Canada. »

Le Canada est le pays de réinstallation le plus approprié pour M. Ameziane puisqu’il a vécu et travaillé à Montréal pendant cinq ans et qu’il a un frère au Canada.

« Après sept longues années de détention injustifiée, nous sommes impatients, moi son frère, toute sa famille ainsi que ses amis, de l’avoir parmi nous » a dit le frère de M. Ameziane. « Djamel, cet être qui nous est très cher, n’a jamais connu c’est quoi la violence de toute sa vie. Il n’a jamais fait de mal même à une mouche. Malheureusement la malchance a fait qu’il s’est retrouvé sur le chemin de gens qui l’ont vendu pour une poignée de dollars. Nous souhaitons de

tout notre coeur qu'il soit libéré et qu'il retrouve sa dignité en tant qu'être humain très respectueux des autres. »

Le gouvernement des États-Unis n'a jamais prétendu que M. Ameziane ait participé à des actes de terrorismes ou des hostilités.

« M. Ameziane a quitté l'Algérie il y a seize ans en quête d'une terre d'asile et d'une vie meilleure » a dit Pardiss Kebriaei, avocate du *Center for Constitutional Rights*. « Malgré des conditions à Guantanamo qui briseraient la plupart d'entre nous, il garde espoir d'avoir la possibilité un jour de construire cette vie au Canada. »

Pour plus d'informations, consultez le document d'information.

CONTACTS:

Colleen French, Conseil canadien pour les réfugiés, 514-277-7223 poste 1, 514-476-3971 (cell),
cfrench@ccrweb.ca

Anne Sainte-Marie, Amnistie internationale, 514-766-9766 poste 230, 514-268-4983 (cell)

Jen Nessel, *Center for Constitutional Rights*, 212-614-6449, jnessel@ccrjustice.org; Nell

McGarity, *Glover Park Group*, 202-292-6973

Jennifer Daskal, Human Rights Watch, 202-612-4349, 202-365-3758 (cell), daskalj@hrw.org



Le Canada appelé à réinstaller un détenu à Guantanamo

DOCUMENT D'INFORMATION

Octobre 2008

À propos de Djamel Ameziane

Djamel Ameziane est un Berbère d'Algérie qui a fui son pays d'origine il y a 16 ans pour échapper à la persécution et trouver une vie meilleure. Il a vécu en Autriche et à partir de 1995, il a vécu au Canada, où il a fait une demande d'asile qui a été rejetée en 2000. Confronté à des options limitées et à un retour forcé en Algérie, il se rend en Afghanistan, un des seuls pays où il pouvait entrer sans visa. Suite à l'offensive militaire de 2001 contre les talibans, en tant qu'étranger, il était une proie facile pour la police locale corrompue, qui l'a capturé alors qu'il tentait de traverser la frontière du Pakistan pour fuir les combats. M. Ameziane a ensuite été vendu aux forces militaires des États-Unis par des chasseurs de prime.

Il a d'abord été emmené à la base aérienne des États-Unis à Kandahar en Afghanistan, puis à Guantanamo en février 2002. Presque sept ans après son arrestation initiale, il demeure emprisonné sans accusation et sans révision judiciaire de sa détention à ce jour.

Le gouvernement des États-Unis n'a jamais prétendu que M. Ameziane ait participé à des actes de terrorismes ou des hostilités. Les États-Unis ne l'ont accusé d'aucun crime, il n'a pas été accusé de participer à des activités hostiles, ni de possession ou d'utilisation d'armes, ni de participer à un entraînement militaire ni d'appartenir à une organisation prétendument terroriste.

Détention à Guantanamo

À son arrivée à Guantanamo, M. Ameziane a été détenu pendant deux mois et demi au Camp X-Ray, dans une cellule grillagée de 6 pieds par 6 pieds. Plus tard, M. Ameziane a été maintenu en isolement pour plus d'un an dans une petite cellule sans fenêtre du Camp 6, une des installations les plus difficiles de Guantanamo.

Il a été soumis à des actes de violence physique brutale à Guantanamo. Lors d'un incident violent, les gardes militaires ont arrosé tout son corps avec du poivre de Cayenne et l'ont ensuite arrosé d'eau pour simuler l'effet de brûlure du vaporisateur de poivre sur la peau. Ils ont ensuite retenu sa tête vers l'arrière et ont placé un arrosoir entre son nez et sa bouche, laissant couler l'eau pour plusieurs minutes sur son visage en le suffoquant, répétant l'opération plusieurs fois. Pour décrire cette expérience, il écrit : « J'avais l'impression que ma tête se noyait. Rien que d'y penser me donne des frissons. »

Après cet incident, les gardes lui ont passé les menottes et l'ont enchaîné. Ils l'ont mené à une salle d'interrogatoire, où il est resté pendant plusieurs heures, se tordant de douleur, ses vêtements trempés pendant que l'air climatisée tournait à plein régime, et son corps brûlait à cause du poivre de cayenne.

Risque de violations des droits humains en Algérie

M. Ameziane pourrait faire face à la détention en secret, à la torture, aux mauvais traitements et à d'autres violations des droits humains s'il est renvoyé en Algérie. Tel que rapporté par des organismes de droits humains et le *Department of State* des États-Unis lui-même, la torture et les mauvais traitements sont souvent utilisés lors de la détention et l'interrogatoire de personnes soupçonnées de liens avec le terrorisme. D'autres détenus algériens récemment retournés de Guantanamo ont tous été détenus pour interrogatoire dès leur arrivée pour une période de près de deux semaines, pendant laquelle ils n'ont pu avoir accès ni à un avocat ni à leur famille.

Réfugiés à Guantanamo

M. Ameziane fait partie de la cinquantaine de réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de protection internationale qui restent à Guantanamo sans pouvoir aller nulle part. Ils ne peuvent retourner dans leur pays d'origine, parce qu'ils risquent de graves atteintes à leurs droits pour avoir été détenus à Guantanamo, en plus d'autres facteurs liés aux cas individuels. Pour plus d'information, voir le rapport *Guantanamo's Refugees*, du *Center for Constitutional Rights*, <http://ccrjustice.org/files/Guantanamo%20Refugees2nded.pdf>

Demande canadienne de parrainage collectif

Le Diocèse anglican de Montréal a déposé une demande de parrainage de M. Ameziane par le biais du programme de parrainage collectif. Les gouvernements du Canada et du Québec doivent traiter cette demande et approuver la réinstallation de M. Ameziane au Canada s'il satisfait aux exigences de la réglementation, c'est-à-dire s'il est un réfugié ayant besoin d'une solution durable et s'il n'est pas inadmissible au Canada (pour des motifs de criminalité ou de sécurité).

Le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés définit une catégorie de demandeurs qui ont un « besoin urgent de protection ». Il s'agit d'une personne dont « sa vie, sa liberté ou son intégrité physique font l'objet d'une menace immédiate et que, si elle n'est pas protégée, elle sera probablement :

- a) soit tuée;
- b) soit victime d'actes de violence, torturée, agressée sexuellement ou emprisonnée de façon arbitraire;
- c) soit renvoyée vers le pays dont elle a la nationalité ou celui où elle avait sa résidence habituelle. » (RIPR 138)

M. Ameziane a été soumis à la violence et à la torture à Guantanamo et il est toujours emprisonné de façon arbitraire, depuis maintenant près de sept ans, sans perspectives d'une libération sûre, sauf s'il est réinstallé au Canada.

Il satisfait clairement à la définition et sa demande devrait être traitée selon les lignes directrices spéciales de Citoyenneté et Immigration Canada prévues pour les réfugiés en situation de besoin urgent. Un permis de séjour temporaire pourrait être émis si nécessaire pour s'assurer que la détention arbitraire prenne fin dès que possible.

Pétition à la Commission interaméricaine des droits de l'homme

En août 2008, M. Ameziane a déposé la première pétition d'un détenu de Guantanamo auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH). La pétition aborde la torture, l'abus et les autres violations des droits humains perpétrés contre lui durant ces six années de détention presque sans contact avec l'extérieur. M. Ameziane allègue entre autres les violations aux droits suivants : protection contre la détention arbitraire; protection contre la torture et les autres traitements cruels et dégradants, dont le refus de soins médicaux nécessaires, humiliation et abus sur des bases religieuses; protection de sa réputation personnelle, de sa vie familiale et privée; ainsi que le droit à un recours judiciaire pour la violation de ces droits. De plus, la pétition demande à la CIDH d'ordonner aux É.U. de ne pas retourner M. Ameziane en Algérie.

Le *Center for Constitutional Rights* et le *Center for Justice and International Law*, basés à New York, ont présenté la pétition au nom de M. Ameziane. Le 28 octobre à Washington D.C., la CIDH traitera de la question des mesures de précaution émises dans son cas. Le texte de la pétition est disponible à <http://tinyurl.com/5p3y6u>.